

28 juin 2005

05.330

Question du groupe PopVertsSol**Ozone, un nouvel été à risque**

Depuis plusieurs années, les dépassements des valeurs-limites des concentrations d'ozone deviennent réguliers en période estivale.

Durant les 23 premiers jours du mois de juin 2005, la valeur-limite de 120 µg/m³ d'ozone a été dépassée plusieurs fois dans toutes les stations de mesures dans le canton. La palme revient au Landeron, où la valeur-limite horaire a été dépassée 15 fois, dont 8 jours durant plus de 8 heures d'affilées.

Or, l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair), du 16 décembre 1985, dans son annexe 7, indique: "...la moyenne horaire ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par année".

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quelles mesures il entend prendre à court, moyen et long termes pour respecter cette ordonnance fédérale qui, à n'en pas douter, va être violée à de nombreuses reprises cet été et ceux à venir si rien n'est entrepris?

Signataire: L. Debrot